



**Rubrique:** Poursuites pour dettes  
**Sous-rubrique:** Commandement de payer  
**Date de publication:** SHAB, KABGE - 04.02.2020  
**Numéro de publication:** SB02-0000017437  
**Canton:** GE

**Entité de publication:**  
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

## Commandement de payer PILOT SA, soit pour elle : Monsieur MAST Henri, administrateur.

### Débiteurs:

PILOT SA, soit pour elle : Monsieur MAST Henri, administrateur.  
Route de Chêne 98  
1224 Chêne-Bougeries  
Suisse

### Créanciers:

Wernli & GB Associés SA  
CHE-115.251.876  
route de Saint-Julien 147  
1228 Plan-les-Ouates

### Représentant:

Olivier WEHRLI  
Avocat, Étude Poncet Turrettini, rue de Hesse 8-10, 1204 Genève

### Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

### Numéro du commandement de payer:

19 299694 W

### Créances:

CHF 89'760.00 5 % depuis 31.01.2019  
Arrêté de compte du 23 avril 2019.  
CHF 2'950.00 5 % depuis 28.09.2018  
Facture n° 134562 du septembre 2018.

### Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

### Motif de la créance:

Voir créances ci-dessus.

### Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.  
Publication selon l'art. 69 LP.

### Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications  
Rue du Stand 46  
1204 Genève